

### **Atténuer les signaux 4G et 5G**

Après la 4G, la cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile est en cours de déploiement sur le territoire et peut [altérer les fréquences de la TNT](#). En plus de déclarer à l'ANFR les perturbations via le 0 970 818 818, vous pouvez **avoir recours à la pose d'un filtre** afin de limiter les perturbations.

Vous pouvez consulter une [carte de couverture 4G et 5G](#) sur l'une des plateformes spécialisées pour savoir si vous vous situez à proximité d'une antenne pour interférer avec votre réception TNT. Il suffit de renseigner votre adresse ou votre code postal pour consulter le réseau d'antennes déployés près de chez vous. Il est également conseillé de vérifier aux alentours de votre lieu de travail, ainsi que les adresses où vous vous rendez régulièrement.